



POSTE DE RELEVAGE

# L'entretien curatif, pénibilité et intervention à risque

Dans la conception des postes de relevage, la sécurité est un critère essentiel pour limiter les risques liés à l'intervention des agents d'assainissement. L'évolution des pompes participe aussi à réduire les opérations de débouchage.



L'intervention des agents d'assainissement dans les postes de relevage comporte de multiples risques : sanitaires, toxique, chute, etc.

© Taurum

Dans le Code du travail, la pénibilité est évoquée lorsque le travailleur est soumis à des contraintes susceptibles de laisser des traces « durables, identifiables et irréversibles » sur la santé. Dans l'assainissement, les agents sont directement concernés. Des études, réalisées par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), ont montrés que les égoutiers mour-



© Orléans Métropole

raient en moyenne sept ans plus tôt qu'un ouvrier, ce qui représente selon l'Observatoire des inégalités, une espérance de vie inférieure de treize ans par rapport à celle des cadres supérieurs. Car les agents sont exposés à de multiples risques. Ils opèrent le plus souvent dans des espaces confinés. Trois quarts de leurs interventions sont dus à la présence de déchets, notamment les lingettes, qui obstruent les pompes dans les postes de relevage ou bouchent l'entrée de la station d'épuration. Sur les postes de relevage, il faut en général compter une heure pour une seule intervention. Après avoir sécurisé la zone, l'agent doit soulever le tampon, le plus souvent en fonte, récurer le fond de l'ouvrage et nettoyer à l'aide d'une brosse et d'une truelle la graisse présente sur les parois du poste ou sur les flotteurs qui mettent en route les pompes de refoulement lorsque le poste est plein.

Les lingettes sont les bêtes noires de l'assainissement.

Ces interventions sont lourdes et pénibles. Parfois, il est nécessaire de sortir la pompe du poste lorsqu'elle a été bouchée ou cassée par l'accumulation de déchets. Sur les grands postes, le technicien est obligé de descendre dans le fond de l'ouvrage. Dans ce cas, il n'intervient jamais seul, un autre agent doit rester à l'extérieur pour alerter en cas d'accident.

La prévention du risque passe d'abord par le port des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés pour se mettre à l'abri des projections. Celui-ci n'est pas toujours respecté sur le terrain, par manque de fournitures, mais aussi par négligence des agents. « Le Covid a fait progresser la prise de conscience du risque biologique. Depuis trois ans, de plus en plus d'agents portent désormais des masques de protection respiratoire au quotidien, ce qui leur offre un meilleur barrage contre

les maladies chroniques de gastro-entérites », témoigne Benoît Sallé, expert d'assistance conseil à l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS).

Pour éviter de contaminer leurs proches, les agents ne doivent pas rentrer chez eux avec leurs vêtements de travail. À l'Eau du Ponant, c'est un prestataire qui récupère les vêtements souillés deux fois par semaine, chaque agent disposant de cinq tenues au minimum. Cette société publique locale (SPL), qui gère l'assainissement d'un tiers de la population du Finistère, a aussi mis en place un service pour faciliter l'accès à la vaccination de ses agents contre la leptospirose : une maladie transmise par l'eau contaminée par les urines des rongeurs. Plutôt que de leur fournir une ordonnance pour acheter leurs doses et se faire vacciner chez leur médecin traitant, la SPL achète les vaccins qu'elle fournit à son médecin du travail qui se charge de convoquer les salariés.

La conception des postes de relevage doit aussi prendre en compte des règles de sécurité pour éviter tout accident. Dans un rapport publié en 2010, intitulé Postes de relèvement sur les réseaux d'assainissement : conception et aménagement des situations de travail, l'INRS insiste sur les impacts des ambiances corrosives de ces espaces confinés qui peuvent entraîner des intoxications mais aussi fragiliser les matériaux. Un poste ouvert, ventilé mécaniquement, offre une bonne barrière aux problèmes de contamination. Par contre,



© JJ Bando/Agglo Cumper Bretagne occidentale

**La mise en œuvre des règles de sécurité prend du temps, mais elle est essentielle pour garantir la sécurité des agents.**

la mise en place d'échelles fixes est à proscrire pour éviter qu'elles ne deviennent un piège à filasse ou qu'elles se cassent sous le poids de l'agent pouvant alors entraîner sa chute. Et surtout, la descente dans la bache doit rester exceptionnelle.

**Pourtant l'entretien curatif reste aujourd'hui** la principale intervention des agents d'assainissement. Comme les opérations sont pénibles et lourdes, les collectivités et les exploitants ont de plus en plus de difficultés pour recruter dans ce secteur. La télésurveillance devient alors incontournable. Plusieurs niveaux peuvent être mis en place. Le niveau de base consiste à surveiller si la pompe est en défaut. Ensuite, l'exploitant peut choisir de rapatrier des informations sur l'état de la pompe à partir des variateurs de vitesse installés dans les

armoires de commandes. Enfin, il peut opter pour des solutions étendues de télésurveillance, dont certaines correspondent désormais à de véritables outils d'analyse voire de télécontrôle.

Désormais, le débit de la pompe, l'humidité à l'intérieur du moteur, sa température et son intensité, peuvent être surveillés en continu, avec une fonction arrêt en cas de surchauffe anormale pour éviter la panne et le débordement des effluents dans le poste. Certains fabricants ont même développé des fonctions intégrées directement dans la tête de pompe, par exemple pour assurer automatiquement des fonctions de débouchage, ou faire évoluer la hauteur des effluents pour éviter l'accumulation de graisses. Grâce à la technologie, le métier de la maintenance évolue, au bénéfice des agents d'assainissement. **Sophie Besrest**

## 2

## « DES INTERVENTIONS DANS DES ATMOSPHÈRES QUI PEUVENT TUER »

Entretien avec Benoît Sallé, expert d'assistance conseil à l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS).

### Quels sont les risques spécifiques aux postes de relevage ?

Les risques sont multiples. D'abord, ils sont sanitaires, liés à la présence de virus ou de bactéries contenus dans les effluents. La présence d'hydrogène sulfuré ( $H_2S$ ) produit par la décomposition de la matière organique induit aussi des risques d'intoxication qui peuvent être mortels. Lors des opérations de nettoyage, l'arrivée brutale d'effluents et de gaz contenus dans les bouchons peut être délétère pour les agents, même si ceux-ci interviennent de l'extérieur du poste. La vie microbienne produit de l' $H_2S$  et consomme aussi de l'oxygène, ce qui peut créer un déficit d'oxygène dans les postes. La conception des ouvrages ne prend pas suffisamment en compte l'activité des interventions d'entretien sur les équipements, il faudrait en théorie que chaque poste de relevage soit ventilé pour garantir une atmosphère saine pour les agents.

### L'accès aux ouvrages peut aussi s'avérer problématique ?

En effet. Certains postes ont parfois été installés au niveau d'un rond-point où la circulation est importante. D'autres au contraire se trouvent dans des terrains isolés et difficiles d'accès. Les chutes ne

sont pas non plus à exclure sachant que certains postes peuvent atteindre 10 m de fond. Ces accidents peuvent aussi être indirects lorsqu'un agent s'intoxique en ouvrant le couvercle et qu'en perdant connaissance, il tombe dans le fond de l'ouvrage.

Enfin, il y a aussi le risque de noyade. Lors d'une intervention à l'intérieur d'un poste, un agent s'est trouvé emporté par le flux d'effluents parce que la pompe avait détecté un manque d'eau, ce qui a eu pour effet d'ouvrir la vanne. Cet accident aurait pu être évité. La consignation de l'installation est un préalable à l'intervention surtout en cas de pénétration de l'agent dans l'ouvrage afin que la pompe ne redémarre pas pendant le curage.

### Le nombre de décès liés à cette activité est-il connu ?

Non, malheureusement. Les chiffres sont liés à un secteur d'activité et non à une situation de travail. Mais c'est un métier à risques : les agents sont confrontés au quotidien à des atmosphères qui peuvent tuer.

**L'INRS propose une formation au certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés (Catec). En quoi consiste cette formation ?**



© Gaël Kerbaol/INRS

Depuis la parution de la recommandation R472 de novembre 2012 qui met en place le certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés, chaque salarié intervenant en espaces confinés dans le secteur du traitement des eaux et de l'assainissement doit disposer de ce certificat, délivrée lors d'une formation. Cette formation reprend les éléments des recommandations R447 de juin 2009 qui fixent un socle commun de mesures techniques et organisationnelles sur la prévention des accidents pour les travailleurs du secteur. Dans ce cadre, l'INRS assure la formation des formateurs Catec et habilite les organismes dédiés à délivrer la formation. Les salariés intervenants sur les réseaux d'eau et d'assainissement des entreprises et des collectivités locales représentent environ 35 000 salariés. Cette formation était devenue une nécessité pour garantir les pratiques essentielles à la sécurité.

### Que préconisez-vous lors de vos formations ?

Une intervention dans ce type d'environnement, ça ne s'improvise pas. Une bonne préparation avec tous les équipements nécessaires est indispensable. La formation

de formateurs est exigeante car il faut vraiment construire le message qui va autour des mesures de prévention et de protection à mettre en place. Il faut aussi combattre des préjugés qui trainent dans la profession. Par exemple, une ventilation de l'ouvrage, pendant une vingtaine de minutes, est imposée avant chaque intervention et elle doit être maintenue durant tout le process. Sur de grands postes de relevage, généralement la question ne se pose pas. Mais pour les postes de quelques mètres de profondeur, l'idée de pouvoir remonter à temps en cas de problèmes fait toujours des adeptes. Même si elle n'est pas mortelle, une asphyxie ou une

intoxication peut laisser des graves séquelles.

**Les risques liés à cette profession sont-ils suffisamment appréhendés par les directions de service et les élus ?**

Dans l'idéal, il faudrait que le salarié n'ait aucun contact avec les effluents. Il faudrait revoir la conception de certains ouvrages et optimiser le monitoring des équipements pour qu'à terme les agents n'interviennent principalement que sur du préventif et non plus du curatif. Il existe déjà des postes où le fonctionnement de pompes intelligentes participe à la réduction des interventions. Les professionnels et les donneurs d'ordres prennent

de plus en plus conscience des risques. Les formateurs qui assistent à nos stages, sont obligés de nous envoyer les fiches de présence des agents formés. Le nombre de stagiaires croit chaque année, et cela ne concerne pas seulement les agents de l'assainissement, d'autres professions sont concernées comme les maçons qui interviennent sur la rénovation des ouvrages. Comme il s'agit d'un métier avec des risques mortels, il est indispensable de stabiliser les bonnes pratiques, en attendant les évolutions sur la conception et le fonctionnement des ouvrages.

Propos recueillis par SB



## Votre partenaire d'aménagements extérieurs

La gamme Jouplast® de plaques perméables





Urbanit® 6 pavés



Urbanit® 3 pavés



Urbanit® 6 pavés décalés



Urbanit® végétaux\*



Urbanit® graviers



Aireplac®



Urbangravel®



Greenplac®\*

↔ Compatible

\* Existe en version pré végétalisée gazon ou sédum

### Les produits

Réalisation de parkings, d'allées, de zones carrossables, de voies d'accès etc.

Plaques fabriquées à partir de matières plastiques 100% recyclées

Drainage naturel et optimal des eaux de pluie

Système d'accroches intégrées pour le bon maintien des plaques entre elles

www.jouplast.com

